

PROCÉDURE DE DÉPÔT DE DOSSIER

Validation des acquis et de l'expérience

La demande de financement :

- Joindre les volets A, B et C complétés datés et signés avec une copie de votre **dernière fiche de paye et du courrier de recevabilité**.
- Votre dossier doit être envoyé en recommandé avec accusé de réception.
- la date de début de l'accompagnement doit tenir compte du délai de réponse de l'ANFH.

La réponse :

- Vous recevrez la réponse de financement dans un délai de 2 mois suivant la date de réception de votre dossier dans nos locaux.
- La réponse vous sera transmise par mail ou par courrier postal.
- **Ne pas démarrer** votre l'accompagnement **avant d'avoir reçu l'accord** de financement de l'ANFH.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter en fonction de vos besoins :

Conseil et information VAE	Mustapha Lekbir	01.53.82.82.33	m.lekbir@anfh.fr
	Manal Abdelli	01 53 82 82 36	m.abdelli@anfh.fr
Suivi administratif de votre dossier	Elisabeth VASS	01.53.82.87.96	e.vass@anfh.fr
Orientation / Demande de dossiers	Accueil	01.53.82.87.88	iledefrance@anfh.fr

Pensez à bien tenir compte du délai de 2 mois entre la date de réception de votre dossier à l'ANFH et le démarrage de votre accompagnement